



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 14 avril 2021

Un plan de gestion pour le canal du Midi, patrimoine mondial de l'UNESCO

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a signé le 17 mars 2021 l'arrêté préfectoral approuvant le premier plan de gestion UNESCO du canal du Midi.

Ce plan de gestion, attendu par les partenaires institutionnels du canal et par la communauté internationale, **propose une feuille de route pour les années à venir**. Le document est pédagogique et opérationnel.

Le Bien « canal du Midi » est présenté dans une première partie. Son histoire y est rapidement rappelée ainsi que sa « Valeur Universelle Exceptionnelle » reconnue par l'UNESCO en 1996.

Une deuxième partie fait l'état des lieux et le diagnostic de la situation actuelle, selon 3 composantes :

- l'ouvrage de génie civil proprement dit ;
- le « parc » linéaire (les alignements d'arbres) ;
- le « vecteur de développement des territoires ».

La gouvernance actuelle du canal est ensuite présentée.

13 objectifs stratégiques et 33 actions pour les années 2021-2027 sont identifiés dans la dernière partie du document. Ils guideront les actions dans les années à venir. Certaines actions sont d'ailleurs déjà lancées et aboutiront sur des décisions concrètes dès cet été.

En annexe sont recensés les études et documents de référence, et les principales actions récentes de médiation et de sensibilisation menées en faveur du canal du Midi.

Le document a été **co-élaboré avec le « comité de Bien » du canal du Midi**, qui regroupe les services et opérateurs de l'État, les collectivités, les institutionnels du tourisme ainsi que les représentants des socio-professionnels (chambres consulaires notamment). C'est donc une **référence pour la gestion future du canal du Midi et de ses rigoles d'alimentation**. Il servira de guide pour les actions de valorisation de l'ouvrage qui sont menées notamment par l'État, son opérateur « Voies navigables de France », gestionnaire du canal, et les collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux et conseil régional), dans un cadre financier en cours de discussion (futur contrat de plan État-Région).

Quelques enjeux majeurs pour les années à venir

- La gestion de l'eau : le changement climatique entraîne des modifications sur le régime des pluies. Elles sont plus intenses en hiver, et plus rares en été. Les ressources en eau du canal doivent donc être optimisées pour assurer la pérennité de la navigation.
- La maîtrise de la qualité paysagère dans les zones urbanisées : le canal du Midi doit être pleinement intégré dans les documents d'urbanisme, pour concilier aménagement des territoires et qualité des paysages du canal du Midi.
- La coordination des projets : la gouvernance du canal du Midi fait intervenir de nombreux partenaires, et est complexe. La coordination et le portage de projets communs sont déjà une réalité, mais ils nécessitent d'être renforcés.

Le plan de gestion et ses annexes sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture de la région Occitanie :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Grands-dossiers/Un-plan-de-gestion-pour-le-canal-du-Midi>

« Le canal du Midi appartient au patrimoine de l' Humanité, c' est un monument national fruit d' une histoire commune qu' il convient de mieux faire connaître. C' est à la fois un site architectural, patrimonial, scientifique et technique unique, issue de la volonté de Louis XIV d' aménager le territoire.

Nous célébrons le 340e anniversaire de la mort de son concepteur, Pierre-Paul Riquet, de sa première mise en navigation, mais aussi des 25 ans de son inscription par l' UNESCO. Cette histoire nous oblige et tous les partenaires concernés (acteurs institutionnels, associations, socio-professionnels), réunis au sein du Comité de Bien, ont élaboré le plan de gestion, que je viens d' approuver. C' est notre feuille de route et notre ambition partagée de valorisation du canal aux plans historique, environnemental, paysager, touristique et économique. », a déclaré Étienne Guyot.

Le canal du Midi

Le canal du Midi, ses rigoles d'alimentation, ainsi que le canal de Brienne à Toulouse, le canal de Jonction et le canal de la Robine, sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996.

Propriété de l'État, géré par l'établissement public « Voies navigables de France » (VNF), il dispose d'une gouvernance originale avec une « Entente pour le canal du Midi », qui regroupe, outre le préfet de région et le directeur général de VNF, la présidente de la région Occitanie, ainsi que les 4 présidents des conseils départementaux concernés : Aude, Haute-Garonne, Hérault et Tarn.

Les présidents des intercommunalités mouillées par le canal du Midi sont aussi parties prenantes des décisions stratégiques pour le canal.

Le canal du Midi a été construit au 17^e siècle sous l'impulsion de Pierre-Paul Riquet. La qualité de son patrimoine architectural et paysager, contribue à l'attractivité de l'Occitanie par sa notoriété internationale.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.occitanie.gouv.fr/communiques